

Bordereau des prix. Marché de papier et fournitures de bureau. Année 2018

Lot n° 1 Fournitures de papier

| Désignation article | Conditionnement | Prix unitaire TTC | Qté | Prix total TTC | Observations |
|--|-----------------|-------------------|------|----------------|--------------|
| Papier A4 80g CIE egal ou sup à 145 | ramette | - € | 3000 | - € | |
| Papier A4 80g CIE egal ou sup à 160 extra strong | ramette | - € | 1500 | - € | |
| papier A3 80g sup ou égal à 145 | ramette | - € | 230 | - € | |
| papier A4 160g sup ou égal à 145 | ramette | - € | 20 | - € | |
| | | - € | 0 | - € | |
| TOTAL LOT N° 1 | | - € | 0 | - € | |

Lot n° 2 Fournitures de bureau y compris cartouches et toner à la marque

| Désignation | Remise sur le catalogue en % |
|---|------------------------------|
| Lot catalogue remisé | % |
| Cartouches d'encre et laser à la marque | % |



Marché de fourniture d'articles de bureau, et papeterie

PROCEDURE ADAPTEE

Passée en application de l'article 28 du Code des Marchés publics

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A - LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : lycée LE MANS SUD
72058 LE MANS CEDEX

Représenté par : Laurent TIREL, proviseur

Comptable assignataire des paiements : Frank LALLEMENT
Agent Comptable du Lycée Le Mans Sud

Objet du marché : Fournitures de bureaux, papeterie

Date limite de dépôt des offres jeudi 8 novembre 2017

B - MARCHE

CHAPITRE II - MODE DE PASSATION DU MARCHE

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le Code des Marchés Publics (décret n° 2006-975 du 1^{er} Août 2006 CMP) : **Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieure à 193 000 € H.T.) et fait l'objet d'une publicité officielle sur le site www.aji-france.com**

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Chapitre III - REGLEMENT DE CONSULTATION

A. *Date et heure limites de dépôt des offres :*

Le JEUDI 8 NOVEMBRE 2017 à 17h

ATTENTION FERMETURE DU LYCÉE DU 23/10/2017 AU 03/11/2017 INCLUS

B. Modalités d'envoi

Par voie postale ou remis contre un récépissé.

C. *Adresse de réception*

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :
Lycée LE MANS SUD
A l'attention de Monsieur Franck LALLEMENT
128, rue Henri CHAMPION
72058 LE MANS CEDEX

IMPORTANT / Les plis devront comporter l'intitulé du marché « Fournitures de bureaux, consommables informatiques et papeterie » et la mention « ne pas ouvrir » les candidats utiliseront OBLIGATOIREMENT L'étiquette jointe en annexe

D. Critères de sélection des offres

1°) La qualité 30 %

2°) Le prix 60 %

3°) Délais de livraison / SAV / Garantie/disponibilité/échange 10%.

Coordonnées pour les demandes de renseignements techniques:

Monsieur Gilles PETAGNA, adjoint à l'intendant - Tél. : 02 43 86 24 16

Email : intendance.lms@gmail.com

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Chapitre III. DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché est un marché à bon de commandes ayant pour objet les fournitures de bureau, papeterie et consommables informatiques.

Article 2 : Allotissement

Il s'agit d'un marché à 2 lots (possibilité de ne répondre qu'à un seul lot)

Chaque lot est indivisible.

1/ Fournitures de papier

2/ Fournitures de bureau y compris cartouches d'encre et laser à la marque

Article 3 : Durée du marché

1 an du 01/01/18 au 31/12/18 renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Article 4 : Détail des prestations et des prix

Les prix proposés par le candidat s'entendent fermes et définitifs pour toute la durée du marché. Ils **s'entendent toutes taxes comprises franco de port et d'emballage.**

Les prix font apparaître pour chaque produit :

- le prix net hors TVA
- le taux légal de TVA applicable au produit concerné
- le prix TVA comprise.

Article 5 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Qualité (voir ci après) :

Pour le lot « papier » = fourniture d'une ramette (normal et extra strong) en échantillon

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Pour les produits du lot « fournitures de bureau », visualisation du produit par catalogue et indiquer la marque proposée le cas échéant.

Pour les cartouches d'encre à la marque, visualisation du produit par catalogue.

Les échantillons ne pourront être facturés. Ils pourront être récupérés au lycée le Mans Sud (pas d'envoi postal) au plus tard le 16 octobre 2017.

Le matériel devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Il devra fournir impérativement les caractéristiques techniques des produits proposés.

Livraison :

Le candidat devra préciser un délai pour chaque livraison (environ 6 commandes/an et donc environ 6 livraisons/an).

Les frais de livraison sont à la charge du titulaire (franco de port).

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- L'offre détaillée par article global (article 4 du présent document)
- Le bordereau des prix renseigné sans modification de la mise en forme

Article 7 : Garanties

Sans objet.

Article 8 : Avance forfaitaire

Sans objet.

Article 9 : Prix et rythme des paiements

Les prix sont fermes, TTC, franco de port.

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

➤ **Mode de règlement**

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement au compte indiqué à la page 8.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 10 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

Article 11 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Chapitre IV - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du lycée. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

Chapitre V - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de:

(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :

(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

Voir devis

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 120 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

| |
|--|
| Bénéficiaire : |
| Etablissement tenant le compte du bénéficiaire : |
| Code établissement : |
| Code guichet |
| Numéro du compte : |
| Clé R.I.B. : |

JOINDRE UN RIB ORIGINAL

A , le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte
d'engagement (voir devis) :

à :

le :

le Pouvoir Adjudicateur
Le Proviseur

Mr Laurent TIREL

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,
UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A _____, le

Le Titulaire

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

- les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)*

Spécificités techniques

L'ensemble des papiers proposés devra être porteur d'un des labels suivants :



Une notice de développement durable devra accompagner chaque échantillon.

LOT N°1 PAPIER

-Papier format A4 destiné à l'impression jet d'encre, laser, photocopieur, manuscrite.

80g

Indice CIE supérieur ou égal à 145

Ramette de 500 feuilles.

Qté : 3000

-Papier format A4 « extra-strong » destiné à l'impression du courrier

80g

Indice CIE supérieur ou égal à 160.

Qté : 1500

-Papier format A3 destiné à l'impression jet d'encre, laser, photocopieur, manuscrite.

80g

Indice supérieur ou égal à 145.

Ramette de 500 feuilles.

Qté : 230

-Papier format A4 destiné à l'impression jet d'encre, laser, photocopieur, manuscrite.

160g

Indice supérieur ou égal à 145.

Ramette de 500 feuilles.

Qté : 20

LOT N°2 FOURNITURE DE BUREAU Y COMPRIS CARTOUCHE

D'ENCRE ET LASER A LA MARQUE

Lot catalogue remisé (voir bordereau de prix)



Marché à procédure adaptée
Fourniture de papeterie
NE PAS OUVRIR

Lycée Polyvalent LE MANS SUD
Monsieur Franck LALLEMENT
128, rue Henri CHAMPION
72058 LE MANS CEDEX 02

